



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 22 avril à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	08	
Nombre de membres représentés	04	
Nombre de membres non représentés	01	

**ETAIENT PRESENTS :**

**Membres élus :**

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.  
Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »  
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors  
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »  
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun

**Membres nommés :**

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune  
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ  
M. Gilles BRUN, représentant l'association APOGEI 94

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »  
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont  
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne  
M. Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Agnès ASTEGIANI

**DELIBERATION N°8  
BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE –  
REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025**

**PREAMBULE – Madame Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente**

Mes chers Collègues,

Afin d'améliorer la lisibilité du budget 2026, je vous propose de reprendre dès maintenant les résultats de l'exercice 2025 du budget principal.

Pour ce faire, Madame la Comptable Publique, Responsable du Service de Gestion Comptable de Vincennes, a certifié la situation financière du budget principal à la clôture de l'exercice 2025.

Les résultats sont les suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	0,00 €
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat estimé de l'exercice	8 801,02 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	125 431,04 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	134 232,06 €

Aucun reste à réaliser ne vient s'ajouter ni en fonctionnement ni en investissement.

Je vous propose donc de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 du budget principal dans le budget 2026.

Principaux textes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nomenclature comptable M.57</li><li>• Articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT</li></ul>
Document de référence	<ul style="list-style-type: none"><li>• fiche de résultat de l'exercice 2025</li></ul>

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

**Article unique** : Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2025 du budget principal dans le budget principal de l'exercice 2026, et ce, de la manière suivante :

**Résultats de l'exercice 2025 :**

- section de fonctionnement : 0,00 €
- section d'investissement : + 134 232,06 €

  
**M. Francis SELLAM**  
Président du CCAS

  
**Mme Agnès ASTEGIANI**  
Secrétaire de séance

Je soussignée, Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été  
Publiée sous format électronique  
le 24 AVR. 2026  
télétransmis au contrôle de  
légalité le : 24 AVR. 2026

Fait à Joinville-le-Pont le



